



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 22 juin 2022 à 18h30 au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| <b>Paul Kushner</b>     | <b>maire</b>                 |
| <b>Serge Ennis</b>      | <b>cons. au poste no : 1</b> |
| <b>Patricia Lacasse</b> | <b>cons. au poste no : 2</b> |
| <b>Steven Minty</b>     | <b>cons. au poste no : 3</b> |
| <b>André Marcotte</b>   | <b>cons. au poste no : 4</b> |
| <b>Jacques Hébert</b>   | <b>cons. au poste no : 5</b> |
| <b>Gilles Tremblay</b>  | <b>cons. au poste no : 6</b> |

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale par intérim.

### Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

### Période de questions sur l'ordre du jour

#### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

#### Correspondance

1. Administration
  - 1.1 Procès-verbaux
    - 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022
  - 1.2 Adoption du règlement 411-22-01 modifiant le règlement sur la location de salle
  - 1.3 Autorisation de donation de vêtements à un OBNL
  - 1.4 Annonce de l'octroi de l'aide financière du Gouvernement du Québec d'aide à la voirie locale pour les routes de catégories 1 et 2
- 2 Ressources financières
  - 2.1 Rapport des déboursés de mai 2022
  - 2.2 Retrait de dossiers pour la VPT 2022
  - 2.3 Modification de la gestion du compte pour la carte crédit Desjardins
  - 2.4 Dépôt de la ristourne 2021 de la MMQ
- 3 Réseau routier
  - 3.1 Achat d'un réservoir diesel pour les travaux publics
  - 3.2 Octroi de contrat avec Énergère
- 4 Sécurité publique
  - 4.1 Autorisation d'une étude de faisabilité avec le SSI de St-Donat
    - 4.2 Octroi de contrat pour l'offre de service pour l'étude du plan des mesures d'urgence de la Municipalité
  - 4.2
- 5 Service à la collectivité
  - 5.1 Appui à la Coalition Santé Laurentides pour l'investissement massif nécessaire pour le développement des centres hospitaliers de la région des Laurentides

Période de questions  
Levée de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

---

### 1. Administration

#### 1.1 Procès-verbaux

##### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022

2022-06-132

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 1.2 Adoption du règlement 411-22-01 modifiant le règlement sur la location de salle

2022-06-133

CONSIDÉRANT le désir du conseil de mettre à jour le règlement sur la location de salle de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et la présentation d'un projet de règlement déposés à la séance du 17 janvier 2022 ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le règlement 411-22-01 sur la location de salle.

ET

QUE ce règlement abroge et remplace le règlement 411-14.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 1.3 Autorisation de donation de vêtements à un OBNL

2022-06-134

CONSIDÉRANT la donation d'un gros lot de vêtements à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les trois (3) avis juridiques obtenus dans ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate et autorise la Directrice générale et greffière par intérim, madame Caroline Champoux à disposer desdits vêtements à un OBNL dont la Municipalité n'est pas liée.

ET

QUE dans l'éventualité où il y aurait des frais de transport, que ceux-ci soient assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

### 1.4 Annonce de l'octroi de l'aide financière du Gouvernement du Québec d'aide à la voirie locale pour les routes de catégories 1 et 2

2022-06-135

Monsieur Steven Minty atteste le dépôt de la lettre d'annonce du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales dont le numéro de dossier est le 2021-78100-15-0807 octroyant la somme de 161 835 \$.

### 2. Ressources financières

#### 2.1 Rapport des déboursés de mai 2022

2022-06-136

Monsieur André Marcotte constate le dépôt du rapport des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022 ;

### **Municipalité de Val-des-Lacs Rapport mensuel des dépenses Mai 2022**

|  |             |                     |    |
|--|-------------|---------------------|----|
| Caisse Pop: Les chèques                |             | -                   | \$ |
| Banque Nat: Les chèques # 4092 à 4141  |             | 1 922 960.85        | \$ |
| Paiements internet et retraits directs | B Nationale | 40 028.93           | \$ |
|  | C Populaire | 5 351.50            | \$ |
| Sous-total                             |             | <u>1 968 341.28</u> | \$ |
| Salaires du mois                       |             | 43 217.91           | \$ |
| Total des dépenses du mois             |             | <u>2 011 559.19</u> | \$ |

QUE le rapport des dépenses du mois de mai 2022 au montant total de 2 011 559.19 \$ soit et est accepté.

#### 2.2 Retrait de dossiers pour la VPT 2022

2022-06-137

CONSIDÉRANT la résolution 41-02-2022 passée à la séance du conseil du 21 février 2022 dans le cadre de la vente pour taxes 2022 à la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont réglé leur solde dû ;

CONSIDÉRANT QUE pour certains citoyens, la procédure de vente pour taxes n'a pu être signifiée tel que le requiert la loi ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

QUE le conseil ratifie le retrait des dossiers de la vente pour taxes 2022 effectué par la Directrice générale et greffière par intérim lors de ladite vente du 2 juin dernier auprès de la MRC des Laurentides :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| 9173-8393 Québec inc.                       | 3417-49-1326             |
| Paulo Almeida<br>3417-49-1326               | 4015-24-4982             |
| Joe Dias                                    | 3616-50-1350             |
| Joe Dias                                    | 3616-51-1928             |
| Paul Gagnon succession a/s Lise<br>Tremblay | 4013-25-5997             |
| Sylvain Gagnon                              | 3615-75-6439             |
| Ruksana Parvin Haque                        | 3519-21-2205             |
| Steve Huot et Stéphanie Piché               | 3716-42-1826             |
| Andrée Martineau                            | 3915-03-9106             |
| Sabrina Michelini                           | 3620-10-7053             |
| Scott Mouti                                 | 3619-39-7544-000-0000-10 |
| Yves Murray                                 | 4113-03-4335             |
| Pierre Prudencio                            | 3615-35-9567             |
| Pierre Prudencio                            | 3615-45-2021             |
| Albert Van Hove                             | 3418-53-9585             |
| Albert Van Hove                             | 3418-73-2930             |
| Albert Van Hove                             | 3518-54-2703             |
| Albert Van Hove                             | 3518-76-2562             |
| Albert Van Hove                             | 3518-86-5398             |
| Albert Van Hove                             | 3519-46-4337             |
| Albert Van Hove                             | 3519-90-5167             |
| Albert Van Hove                             | 3615-07-7382             |
| Albert Van Hove                             | 3717-70-7317.47-0001     |
| Albert Van Hove                             | 3717-70-7317.48-0001     |
| Vichnevskaya                                | 4013-42-8925             |
| Cecile William a/s Fernand Marc<br>Chagnon  | 3717-23-3230             |

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 2.3 Modification de la gestion du compte pour la carte crédit Desjardins

2022-06-138

CONSIDÉRANT le changement de la direction générale auprès de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le départ du directeur incendie ;

CONSIDÉRANT QUE tous deux (2) avaient des cartes de crédit visa Desjardins au nom de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le directeur finances et trésorerie monsieur Robert Belliveau a effectuer les modifications suivantes auprès de Desjardins:

- Retrait de Nathalie Paquet comme détentrice de carte et gestionnaire du compte ;
- Retrait de Benoit Wherry comme détenteur de carte ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

ET

QUE madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière par intérim soit ajoutée comme détentrice de carte et gestionnaire au compte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 2.4 Dépôt de la ristourne 2021 de la MMQ

2022-06-139

Madame Patricia Lacasse atteste le dépôt au montant de 374 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la ristourne 2021 des membres.

### 3. Réseau routier

#### 3.1 Achat d'un réservoir diesel pour les travaux publics

2022-06-140

CONSIDÉRANT la fin de vie du réservoir diesel au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut éviter des dommages environnementaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de pétrole Pagé pour un réservoir double fond d'une capacité de 4 500 litres avec cabinet au montant de 5 750 \$ plus taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer l'achat d'un réservoir diesel au montant de 5 750 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement sur 10 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 3.2 Octroi de contrat avec Énergère

2022-06-141

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat ») ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Val-des-Lacs doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Val-des-Lacs pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

QUE madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière par intérim et monsieur Paul Kushner, maire, sont autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière par intérim soit autorisé(e) à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Val-des-Lacs, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

QUE la Directrice générale et greffière par intérim ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **4. Sécurité publique**

#### **4.1 Autorisation d'une étude de faisabilité avec le SSI de St-Donat**

2022-06-142

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sans directeur incendie depuis le mois d'avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs et le SSI de St-Donat désirent effectuer une étude de faisabilité pour évaluer les impacts d'une délégation de compétence en sécurité incendie, et ce, dans un intérêt commun ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs et le SSI de St-Donat désirent dresser un état de la situation actuelle de leurs services de sécurité incendie et de poser un diagnostic sur les défis à relever ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'avoir un scénario optimal en sécurité incendie pour une mise en commun d'équipements et d'infrastructures avec le SSI de St-Donat ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de faire examiner les incidences qu'aurait une mise en commun sur le plan administratif, opérationnel et financier ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu unanimement des membres présents ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

QUE ladite étude soit faite par une firme indépendante entre Icarium et Gestpro inc. et que celle-ci soit choisie de façon mutuelle selon le résultat des soumissions demandées.

QUE les prévisions budgétaires doivent être présentées sur cinq (5) ans.

QUE les coûts de cette étude soient partagés en parts égales entre la Municipalité de Val-des-Lacs et le SSI de St-Donat.

QUE ladite analyse soit étudiée conjointement entre le comité incendie de Val-des-Lacs et le SSI de St-Donat.

QUE la soumission devra indiquer le dépôt de l'étude le ou vers la fin de septembre 2022.

QUE l'étude devra inclure une valeur de l'inventaire pour les deux (2) services incendie.

ET

QUE la décision finale de regroupement ou non sera prise entre les deux (2) parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **4.3 Octroi de contrat pour l'offre de service de l'étude du plan des mesures d'urgence de la Municipalité**

2022-06-143

CONSIDÉRANT l'état d'urgence que la Municipalité a subi le 21 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE des lacunes ont été constatées en lien avec le plan des mesures d'urgence de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre aux normes le plan des mesures d'urgence de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par l'entreprise Prudent en date du 6 juin 2022 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la dépense au montant de 1 950 \$ plus les taxes applicables pour la révision du plan des mesures d'urgences.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **5. Service à la collectivité**

### **5.1 Appui à la Coalition Santé Laurentides pour l'investissement massif nécessaire pour le développement des centres hospitaliers de la région des Laurentides**

2022-06-144

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) a mis sur pied le 27 novembre 2020 la Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est d'obtenir de Québec un financement rehaussé et adéquat afin de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières de la région des Laurentides, devenues vétustes ainsi que de corriger le déficit structurel



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

du financement afin de permettre l'octroi de soins de qualité et sécuritaire auxquels a droit la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la population des Laurentides a doublé en trente ans s'élevant à près de 650 000 personnes en 2021, dont une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026 (soit environ 700 000 personnes), et cela, sans compter l'ajout des villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année tout comme les excursionnistes qui viennent nombreux à la recherche de l'accès à la nature ;

CONSIDÉRANT QUE la budgétisation historique des dépenses du MSSSQ a pénalisé — et pénalise encore à hauteur de 30% annuellement — le financement des services de santé et des services sociaux en fonction des besoins de la population grandissante et vieillissante de la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a reconnu unanimement, le 6 mai 2021, que le gouvernement du Québec doit opérer un rattrapage financier des sommes affectées pour soutenir et élargir la desserte des soins de santé dans la

région et qu'il doit procéder à une accélération des projets de modernisation et d'agrandissement des centres hospitaliers de la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, chaque année, des dizaines de milliers de patients des Laurentides (soit environ 30% des patients) doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services secondaires de base et que cette situation augmente l'insécurité des patients et diminue l'accessibilité aux soins ;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements du tiers des patients à Montréal et à Laval contribuent à l'appauvrissement des patients et/ou de leur accompagnateur étant donné les heures de perte de temps de travail en plus de l'augmentation notable des coûts de l'essence, sans compter l'effet sur la congestion du réseau routier métropolitain ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude et l'exiguïté de l'infrastructure et que cette situation non seulement perdure depuis, mais s'est même détériorée à certains égards;

CONSIDÉRANT QUE cette situation vécue à l'HRSJ se constate également dans les cinq autres centres hospitaliers de la région des Laurentides, notamment à Saint-Eustache et à Mont-Laurier, là où la distance pour l'obtention de soins est encore plus grande ;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont l'une remontant à juillet 2020 et l'autre juillet 2021, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective des dix prochaines années au Plan québécois des investissements 2022-2032 (PQI), seuls trois des six hôpitaux de la région sont prévus être modernisés et ce, au tiers des sommes nécessaires à leur parachèvement complet et entier (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme), tel que reconnu par le CISSS, et que rien n'est prévu pour les trois autres hôpitaux de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre dès maintenant pour la région des Laurentides son Plan santé qui favorise, entre autres,





No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

des investissements accrus en infrastructures de même que la mise en place de milieux attrayants et modernes, une accessibilité aux soins, des urgences plus fluides, un rehaussement du ratio de lits d'hôpitaux, un grand rattrapage des chirurgies et de la performance dans l'horizon de 2025, soit des éléments incontournables qui viendront résoudre de manière durable les problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les citoyens et le personnel soignant de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Santé Laurentides est formée de différents partenaires de la région (élus, représentants médicaux et hospitaliers, d'établissements postsecondaires, d'association de personnes âgées, d'affaires, d'usagers et d'organismes communautaires) qui souhaitent collaborer avec le gouvernement du Québec afin de trouver ces solutions durables et novatrices qui passent la correction de la budgétisation historiquement inadéquate de même que par un parachèvement complet de la modernisation et de l'agrandissement des six centres hospitaliers de la région grâce à un investissement massif dans les

infrastructures hospitalières qui représente 1,9 \$ milliard de plus que ce qui est déjà annoncé;

CONSIDÉRANT QUE 2022 est une année électorale et que le dossier de la santé représente une grande priorité pour la région des Laurentides, d'autant que la région ne bénéficie pas d'une couverture médiatique nationale lui permettant de

faire valoir, au même titre que d'autres régions, l'urgence de ses besoins en santé et en services sociaux, alors que les Laurentides forment la 4<sup>e</sup> région, voire la 3<sup>e</sup> région, en importance démographique du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le CPÉRL a réitéré pour l'année 2022 son appui à la Coalition Santé Laurentides, notamment par la présence des préfets (Antoine-Labelle, Des Laurentides et La Rivière-du-Nord) et la contribution de 30 000\$ pour soutenir les actions visant le rattrapage financier des dépenses en santé et services sociaux dans la région et l'accélération des projets de modernisation de ses centres hospitaliers ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jérôme, ainsi que le Conseil des médecins, des pharmaciens et des dentistes du CISSS des Laurentides sont des partenaires financiers pour l'année 2022 (contribution de 20 000\$ et 30 000\$ respectivement);

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant sa voix à celles du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) et des partenaires laurentiens afin :

QUE soit dès maintenant priorisée la région des Laurentides dans la mise en œuvre du nouveau Plan santé du gouvernement du Québec avec le budget nécessaire pour le financement de l'ensemble des besoins en santé et services sociaux dans les Laurentides;

QUE soit corrigée par le Gouvernement du Québec la budgétisation historique en santé qui continue de pénaliser la région des Laurentides;

QU'un parachèvement complet des six centres hospitaliers de la région des Laurentides permettant leur modernisation et leur agrandissement soit effectué d'ici la fin de la décennie, grâce à un investissement massif du gouvernement du Québec dans les infrastructures hospitalières laurentiennes;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 22 juin 2022

QU'un plan précis ou qu'une loi soit adoptée, avec l'attribution des ressources appropriées de la fonction publique, afin de concrétiser les engagements du gouvernement du Québec ;

QUE le conseil enjoint les villes et municipalités locales de la MRC à soutenir par résolution la Coalition et de prendre une part active à cette mobilisation;

ET

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, à la ministre responsable de la région des Laurentides, aux député-e-s du territoire de la MRC ainsi qu'au CPÉRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### Période de questions

### Levée de l'assemblée

2022-06-145

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Steven Minty, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h04.

### CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Paul Kushner  
Maire

\_\_\_\_\_  
J. Robert Belliveau  
Directeur finances et trésorerie

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Paul Kushner  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Champoux  
Directrice générale – greffière par intérim